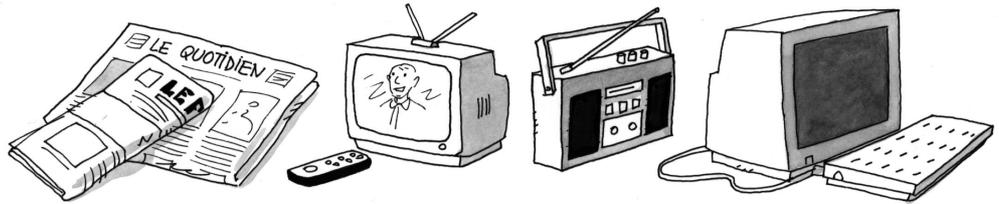




Découvrir

Des médias pour s'informer



Il existe de nombreux moyens d'information : la presse (quotidienne, hebdomadaire ; nationale, régionale), la radio, la télévision, etc.

Presse quotidienne nationale	
Titre du journal	Diffusion totale par numéro
a. <i>L'Équipe</i>	389 298
b. <i>Le Figaro</i>	373 043
c. <i>France Soir</i>	148 875
d. <i>Libération</i>	171 553
e. <i>Le Monde</i>	400 435
f. <i>Le Parisien</i> <i>Aujourd'hui</i>	364 496

Presse quotidienne régionale	
Titre du journal	Diffusion totale par numéro
g. <i>Le Dauphiné libéré</i>	264 738
h. <i>La Nouvelle République du Centre-Ouest</i>	254 527
i. <i>Ouest France</i>	784 697
j. <i>Le Progrès</i>	406 569
k. <i>Sud-Ouest</i>	344 679
l. <i>La Voix du Nord</i>	331 841

Source : Office de justification de la diffusion (OJD), 1999.

a Classe les journaux, du plus lu au moins lu.

- Presse nationale : _____
- Presse régionale : _____

b Et toi, comment t'informes-tu ? _____

- Lis-tu un journal quotidien ? souvent parfois jamais
- Regardes-tu le journal télévisé ? souvent parfois jamais
- Écoutes-tu les informations à la radio ? souvent parfois jamais



Aller plus loin

1 Informer, un métier à risques

Les médias disposent de différentes sources d'information :

- des correspondants (journalistes) dans les régions et les pays étrangers ;
- les agences de presse (en France : l'AFP, Agence France Presse, avec 1100 journalistes et 150 photographes dans plus de 160 pays).

Les journalistes prennent souvent des risques pour recueillir les informations qui nous parviennent. **Pourquoi certains d'entre eux** sont-ils emprisonnés ou même tués en exerçant leur métier ?

2 La liberté d'expression, une liberté relativement récente

■ 1789 : La *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* affirme la liberté de penser et d'exprimer son opinion (« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »).

■ 1806 : Napoléon I^{er} rétablit la censure et n'accepte qu'une seule presse.

■ 1881 : La III^e République rétablit la liberté de la presse.

a. **Que risque** un journaliste s'il écrit des choses fausses ?

b. **Pourquoi** Napoléon I^{er} a-t-il rétabli la censure ?



Retenir

Complète avec les mots suivants : *opinions – expression – 1789 – information – 1881 – pluralité – journalistes.*

■ La liberté de la presse a été définie en _____, puis en _____. C'est un droit fondamental car il permet l'accès à l'_____ et à l'_____ pour tous les citoyens. Une démocratie garantie la liberté et la _____ de la presse.

■ Cependant, les _____ et les citoyens restent responsables de leurs _____ et de leurs pensées vis-à-vis de la loi.